SPADEL S.A.

Rapport de Gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 13 juin 2013

Ce rapport de gestion et les comptes annuels qui l'accompagnent sont ceux de la maison-mère du groupe, Spadel S.A. Outre l'activité de coordination des différentes filiales, Spadel commercialise les produits du Groupe en Belgique, au Luxembourg et dans les pays où nous ne disposons pas de filiale. Les comptes annuels consolidés et le rapport de gestion y relatif vous sont présentés séparément.

1. Contexte de marchés

La reprise entamée il y a près de 3 ans du marché de l'eau minérale naturelle embouteillée sur les marchés dans lesquels Spadel opère s'est confirmée au cours de l'année 2012. Le regain d'intérêt pour l'eau embouteillée se poursuit donc depuis 2010 et ce dans un contexte de morosité économique et de conditions climatiques estivales peu favorables à la consommation d'eau.

Le marché belge progresse globalement de 1,5% en valeur, avec une progression plus rapide du segment des eaux pétillantes (+3,1%). La progression est de 8,0% pour le marché néerlandais (4,5% pour les eaux pétillantes et 10,2% pour les eaux plates), de 0,3% pour le marché français et de 4,8% pour le marché britannique.

En tant que leader du marché en Belgique et aux Pays-Bas, Spadel a fortement contribué à dynamiser le marché grâce aux campagnes d'activation de ses marques et à une politique d'innovation continue : relance de la gamme Spa pétillante en 2011, relance d'une nouvelle gamme de bouteilles BRU en PET, lancement de la nouvelle formule de Spa Citron avec 100% d'ingrédients naturels, introduction de nouveaux formats sur le marché néerlandais, ...

La pression concurrentielle reste toutefois très importante et principalement de la part des marques de distributeurs et des marques premiers prix qui continuent à renforcer leurs positions.

Malgré cette pression concurrentielle, le groupe Spadel est parvenu à consolider les parts de marché en valeur de ses marques tant en Belgique, qu'en France et au Royaume-Uni, avec une progression significative de la marque Brecon Carreg dans sa région cœur du « Pays-de-Galles et Ouest ». Les parts de marchés ce sont érodées aux Pays-Bas essentiellement suite à un déréférencement chez un grand distributeur, ce qui a pesé sur les volumes de vente pendant une grande partie de l'année 2012.

4

2. Innovation

Les principales innovations commercialisées au cours de l'année 2012 sur le marché du Belux sont :

Mois	Marque	Description
Janvier	BRU	Lancement des nouveaux bouchons "bague basse" sur la gamme BRU PET
Février	SPA Citron	Lancement du nouveau Spa Citron 100% Naturel
Mars	SPA	Lancement des nouveaux bouchons "bague basse" sur la gamme SPA Reine (50 et 33 cL)
Mai	BRU	Relance de la gamme Bru PET - Harmonisation du design avec la gamme verre relancée en 2010 - Bouteilles incorporant 25 % de matière PET recyclée - Etiquettes en papier recyclé, imprimées avec de l'encre végétale
Juillet	SPA	Nouveau format Kids 12*33cl avec bouchon standard
Décembre	SPA	Nouveaux bouchons en aluminium sur le format 1L verre retournable

3. Commentaires relatifs aux résultats 2012

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Spadel S.A. s'est élevé à 124,7 millions d'euros fin 2012 à comparer avec 122,1 millions d'euros en 2011, soit une progression de 2,2 %. Cette hausse du chiffre d'affaires résulte des effets combinés d'un léger tassement des volumes vendus (-0,4%) et des hausses tarifaires.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'élève à 5,2 millions d'euros, en hausse de 11,4 % par rapport à 2011 qui s'était clôturée sur un résultat de 5,0 millions d'euros. Cette évolution résulte des principaux éléments favorables et défavorables suivant :

Eléments favorables

- La hausse du chiffre d'affaires
- La diminution des dépenses commerciales
- La diminution des cotisations Fost+

Spadel S.A. – Rapport de gestion sur l'exercice 2012

wy

Eléments défavorables

- Les coûts non récurrents liés à la réorganisation du management et aux départs consécutifs
- L'augmentation des charges de rémunération
- L'augmentation de provisions pour risques et charges (obligations de pensions)
- L'augmentation des frais de transport

Résultat financier

Les produits financiers diminuent significativement de 10,7 millions d'euros en 2011 à 6,8 millions d'euros en 2012. Cette détérioration, malgré la légère hausse des intérêts sur actifs circulants, résulte essentiellement de la diminution des dividendes perçus des filiales (Spa Monopole S.A. et Spadel Nederland B.V.). Les charges financières diminuent de 0,3 millions d'euros à 0,1 millions d'euros.

Résultat net

Le résultat net de l'exercice 2012 s'établit à 10.589.734 EUR à comparer avec 13.952.477 EUR en 2011.

Après transfert aux réserves immunisées d'un montant de 750.000 EUR relatif à un investissement « tax shelter », le bénéfice de l'exercice à affecter s'élève à 9.839.734 EUR.

4. Répartition bénéficiaire

Il vous est proposé de fixer le bénéfice à affecter comme suit (en euros) :	
Bénéfice net de l'exercice à affecter	9.839.734
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	4.865.844
Bénéfice à affecter	14.705.578
Nous vous proposons la répartition suivante (en euros) :	
1. Distribution d'un dividende brut de 0,84 euro (0,63 net) par action	
aux 4.150.350 actions qui y ont droit	3.486.294
2. Dotation aux réserves disponibles	6.500.000
3. Bénéfice à reporter	4.719.284
Total:	14.705.578
i Utai .	2717031370

Le dividende net proposé est en augmentation de 5% par rapport à celui l'année précédente et représente un 'payout' de 39% du bénéfice consolidé.

Il sera payable le vendredi 28 juin 2013 contre remise du coupon n° 14.



5. Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

Le Conseil n'a pas connaissance d'autres événements survenus après la clôture de l'exercice qui pourraient avoir une influence significative sur les comptes annuels.

6. Facteurs de risques

De par ses activités, le groupe Spadel est exposé à différents facteurs de risques :

- Risque de change: La majeure partie des activités du Groupe est localisée dans la zone Euro. Seules les activités de la succursale Spadel UK sont conclues en GBP; ces activités contribuent à concurrence de 3% du chiffre d'affaires du Groupe. Il existe par ailleurs très peu d'opérations en devises étrangères. Le risque de change est dès lors peu significatif.
- Risque de taux d'intérêt: Outre les dettes commerciales classiques, la majeure partie des dettes du Groupe sont constituées de dettes cautions. Ces dettes ne portent pas intérêt. Le Groupe ne détient pas d'actif à long terme significatif portant intérêt. De manière générale, le résultat et la trésorerie opérationnelle du Groupe Spadel sont largement indépendants des fluctuations des taux d'intérêt du marché.
- Risque de prix: Les actifs financiers de Spadel sont des placements sans risque effectués en bon père de famille. Les risques principaux auxquels le Groupe est exposé concernent les prix de la matière PET et d'ingrédients pour les limonades, ainsi que le prix de l'énergie, avec ses effets sur les coûts de fabrication et les coûts de transport.
- Risque de crédit: Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des dépôts auprès des institutions financières, ainsi que des créances clients. S'agissant des dépôts auprès institutions financières, seules les contreparties ayant un rating minimum de A selon des notations effectuées par des tiers indépendants sont acceptées. Le Groupe investit également à très court terme dans du papier commercial recommandé par ses banquiers habituels. Le Groupe a une concentration de risque de crédit sur quelques clients importants. Ces clients font l'objet d'un suivi régulier quant à leurs paiements. La direction n'anticipe pas de perte découlant d'une défaillance de ces contreparties.
- Risque de liquidité: Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et de titres négociables sur un marché, de disposer de ressources financières grâce à des facilités de crédit appropriées et d'être à même de dénouer ses positions sur le marché. Le Groupe a pour objectif de maintenir une flexibilité financière en conservant des lignes de crédit ouvertes mais non utilisées.
- <u>Risques liés aux litiges</u>: Le groupe évalue de manière régulière son exposition aux plaintes et litiges survenant dans le cours normal de ses activités et comptabilise les provisions adéquates.



- <u>Risques liés à la marche des affaires</u> : les principaux risques et incertitudes pesant sur la marche des affaires de l'entreprise sont :
 - o l'évolution de la consommation globale d'eau embouteillée
 - o le questionnement sur l'impact environnemental de nos produits
 - o la communication dénigrante du secteur de la distribution publique d'eau
 - o la disponibilité et la volatilité des prix des matières et de l'énergie
 - o la concentration sans cesse croissante dans le secteur de la distribution
 - o la montée des marques de distributeurs (MDD) et des premiers prix
 - o l'évolution des taxes sur les différents types d'emballage

7. Déclaration de Gouvernance d'Entreprise

7.1. La Charte de Gouvernement d'Entreprise

7.1.1. Le Code 2009

La Charte de Gouvernement d'Entreprise de Spadel définit ses règles de gouvernance. Elle a été arrêtée originalement par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 30 mars 2006. La Charte a été revue à plusieurs reprises pour refléter les modifications ou adaptations intervenues depuis. La dernière modification date du 27 mars 2013.

La Charte peut être consultée sur le site du Groupe Spadel à l'adresse <u>www.spadel.com</u>. Elle s'inspire des prescrits du Code belge de gouvernance d'entreprise (Code 2009, publié sur le site <u>www.corporategovernancecommittee.be</u>) que la Société a adopté comme son code de référence, ceci en tenant compte de la taille et des caractéristiques du Groupe Spadel.

Elle s'écarte, dans cet esprit, du Code 2009 sur les points suivants:

- Règlements d'ordre intérieur du Conseil d'Administration, des Comités constitués au sein du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif (Code 2009, principes 1.1, 5.1 et 6.1): les règles de fonctionnement du Conseil d'Administration, des Comités constitués au sein du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif ne font pas l'objet d'un règlement formel mais sont reprises dans les chapitres ad hoc de la Charte de Gouvernement d'Entreprise;
- Composition du Conseil d'Administration (Code 2009, principe 2.1.): le Conseil d'Administration intègre dans sa procédure de sélection le critère de la diversité des compétences et des genres;
- Longueur des mandats des Administrateurs (Code 2009, principe 4.6.): les mandats sont, dans la règle, de six ans et ce dans un souci de stabilité de composition du Conseil d'Administration.



Page 5 / 25

7.1.2. Autres pratiques de gouvernement d'entreprise

La Charte de Gouvernement d'Entreprise comporte un chapitre 4 incluant un Code de conduite s'adressant aux Administrateurs (point 7.4.1) et la politique établie par le Conseil d'Administration pour les transactions et autres relations contractuelles entre les sociétés du Groupe Spadel et les Administrateurs et Managers Exécutifs.

Par ailleurs, Spadel a redéfini en 2010 sa Mission (raison d'être, engagement, responsabilité et valeurs). Ces éléments sont repris dans la Charte de Gouvernement d'Entreprise et dans le Rapport annuel du Groupe.

Le développement durable a toujours été un concept fondamental de la mission de Spadel. Le Groupe a fixé ses objectifs en matière de responsabilité sociétale (RSE) pour 2015 et 2020. Ces objectifs sont décrits dans l'addendum au Rapport de Développement Durable publié sur le site internet du Groupe (www.spadel.com, onglet Le développement durable) et dans le Rapport annuel du Groupe (chapitre Le développement durable). Ils constituent des engagements concrets à l'égard des lignes stratégiques que le Groupe s'était déjà fixé: la naturalité comme fil conducteur de la protection des nappes aquifères et du développement de ses produits, la réduction significative de l'empreinte écologique et le renforcement de son rôle de partenaire responsable dans la société.

7.2. Les caractéristiques principales du contrôle interne et de la gestion des risques

7.2.1. Contrôle interne

Le Conseil d'Administration supervise la mise en œuvre du cadre référentiel du contrôle interne et la gestion des risques.

Le Comité d'Audit est chargé, e.a. des missions suivantes:

- suivi du processus d'élaboration de l'information financière;
- suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société;
- suivi de l'audit interne et de son efficacité;
- suivi du contrôle légal des comptes annuels de Spadel S.A. et des comptes consolidés, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le Commissaire chargé du contrôle des comptes consolidés;

En outre la société a engagé en 2008 un Auditeur Interne avec pour mission l'analyse et l'évaluation, de manière indépendante, de l'existence et du fonctionnement du système de contrôle interne, ainsì que la formulation de recommandations en vue de l'amélioration de celui-ci. L'Auditeur Interne rapporte hiérarchiquement au Directeur Financier et fonctionnellement au Président du Comité d'Audit. Il assiste aux réunions du Comité d'Audit dont il rédige le rapport.



Le Comité d'Audit revoit annuellement le plan d'audit interne. Cette révision s'effectue depuis le 1^{er} janvier 2012 sur base d'une cartographie des risques approuvée par le Comité d'Audit lors de sa réunion du 15 novembre 2011. L'Auditeur Interne fait également régulièrement au Comité d'Audit un rapport sur les risques et litiges pouvant impacter le résultat. Le Comité d'Audit fait, après chaque réunion, un rapport au Conseil d'Administration. Une copie du rapport est remise aux Administrateurs sous forme synthétique.

Concernant le processus d'élaboration de l'information financière, Spadel a mis en place un système de contrôle interne et de gestion des risques permettant d'assurer que:

- les informations financières, établies en conformité avec les normes comptables belges au niveau de Spadel S.A. et les International Financial Reporting Standards (IFRS) au niveau consolidé soient publiées dans les délais légaux et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Société et consolidés ainsi que des filiales de la Société comprises dans la consolidation;
- le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires et la situation de la Société et des filiales comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Des procédures sont en place pour s'assurer que les investissements et les achats de fournitures et services se réalisent dans le cadre des budgets arrêtés par le Conseil d'Administration et sous le contrôle du Management Exécutif. Un système de contrôle des factures relatives à ces opérations est en place.

Des indicateurs de performance ont été fixés pour les différentes opérations industrielles et commerciales. Les performances des marchés et des opérations font l'objet d'un reporting trimestriel au niveau du Comité Exécutif et du Conseil d'Administration.

La cartographie des risques approuvée par le Comité d'Audit identifie les risques significatifs. La Direction Générale a mis en place un Comité de Gestion des Risques chargé d'identifier les risques les plus importants, de désigner un responsable par risque et de prévoir des mesures adéquates ainsi que de veiller à sensibiliser l'ensemble du Groupe aux risques. Le Comité de gestion des risques a communiqué à chaque manager les risques dont il est responsable. Les principaux risques et incertitudes pesant sur les activités de l'entreprise sont décrits dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale.

7.2.2. Contrôle externe

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL, représentée par Monsieur Eric Van Hoof, a été nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2010, comme Commissaire de la Société, pour une période de trois ans venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013. Le montant des émoluments du Commissaire sont publiés, conformément à l'article 134 du Code des Sociétés en annexe aux comptes consolidés et à la rubrique C 5.17.2 des comptes de la Société.



Page 7 / 25

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale, sur proposition du Comité d'Audit, de renouveler pour une période de trois ans venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016, le mandat de Commissaire de Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL, représentée par Monsieur Eric Van Hoof.

7.3. Actionnariat

La Société n'a pas reçu en 2012 de notification de déclarations de transparence en vertu de l'article 14, alinéa 4, de la loi du 2 mai 2007 sur la déclaration des participations importantes.

La Société n'a pas reçu, en 2012, de notification au titre de l'article 74 § 8 de la loi du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition.

La structure de l'actionnariat et du contrôle final au 31 décembre 2012, basée sur les déclarations notifiées le 30 août 2010 conformément à l'article 74 § 8 de la loi du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition, se présente comme suit:

IOMBRE TOTAL D'ACTIONS (DENOMINATEUR) : 4.150.		9
	Actions représenta capital	atives du
	Nombre d'actions	% du total
INANCES & INDUSTRIES S.A. – Bruxelles	3.770.000	90,84
PUBLIC FOTAL	380.350 4.150.350	9,16 100,00

La Société de participation Guyan (Luxembourg) Sarl, détient 84,57% des actions de Finances & Industries S.A. L'actionnariat de la société de participation Guyan Sarl est composé comme suit:

- Monsieur Marc du Bois qui détient 111.444 parts correspondant à 58,00% des droits de vote
- Finances & Industries S.A., qui détient 74.815 parts correspondant à 38,94% des droits de vote;
- Monsieur Guy J. du Bois.

Les droits de vote de Finances & Industries S.A. dans Guyan Sarl sont calculés en tenant compte d'éventuelles suspensions du droit de vote des parts sociales propres détenues par Guyan Sarl. Les droits de vote de Monsieur Marc du Bois sont calculés en tenant compte d'éventuelles suspensions du droit de vote pour les parts sociales détenues par la société elle-même ou ses filiales.

Le Conseil d'Administration n'a pas connaissance d'éléments, visés à l'article 34, 3°, 5°, 7° et 8° de l'Arrêté Royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'acquisition.

Il n'y a pas, à la connaissance du Conseil d'Administration, de comités d'actionnaires ou d'administrateurs constitués en application ou non de conventions entre actionnaires.



Aucune transaction sur titres de la société n'a été notifiée au Président du Conseil d'Administration au 27 mars 2013 dans le cadre des règles arrêtées par le Conseil d'Administration en la matière.

7.4. Les structures d'administration et leur fonctionnement

Les règles régissant la composition, les responsabilités et le fonctionnement du Conseil d'Administration et des Comités créés en son sein sont décrites dans la Charte de Gouvernement d'Entreprise de Spadel.

7.4.1. Le Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 14 juin 2012 a renouvelé, pour une période de six ans venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2018, le mandat d'Administrateur de la S.A. Finances & Industries, avec comme représentant permanent Monsieur Axel Miller.

Le Conseil d'Administration de SPADEL est composé au 27 mars 2013 de six membres. Trois Administrateurs représentent en fait l'Actionnaire Majoritaire. Il s'agit de :

Nom	Fin du mandat
Monsieur Marc du Bois	2015
Finances & Industries S.A. dont le représentant permanent est Monsieur Axel MILLER	2018
Occupation principale en dehors du Groupe Spadel1 : Administrateur de Carmeuse (Président), D'Ieteren, Duvel Moortgat et IPM (Président).	
Cofimatra S.A, dont le représentant permanent est Monsieur Roland Vaxelaire	2016
Occupation principale en dehors du Groupe Spadel : fondateur et directeur général de Responsibility Management, Administrateur de Mérieux NutriSciences, d'Alter Eco (Président) et de Doucet.	

Trois Administrateurs sont indépendants des Actionnaires et du Management de la Société au sens de l'article 524 §2, alinéa 1^{er} du Code des Sociétés. Ils répondent aux critères d'indépendance déterminés par l'article 526ter du Code des Sociétés.

Wy

¹ Indique la situation en 2012.

Nom	Fin du mandat
le Baron Vandemoortele	2014
Occupation principale en dehors du Groupe Spadel : CEO du Groupe Vandemoortele, administrateur Dujardin Foods.	
la BVBA M.O.S.T., dont le représentant permanent est Monsieur Frank	2016
Meysman	2010
Occupation principale en dehors du Groupe Spadel : Administrateur de	
WDP, Picanol et Thomas Cook Group (Président).	2016
la BVBA Thijs Johnny, dont le représentant permanent est Monsieur Johnny Thijs	2016
Occupation principale en dehors du Groupe Spadel : Administrateur	
délégué de bpost, Administrateur des Fromageries Bel, Max Green et	
Fieldlink.	

La BVBA Thijs Johnny, dont le représentant permanent est Monsieur Johnny Thijs a été désignée, par le Conseil d'Administration, comme Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Marc du Bois exerce une fonction exécutive au sein de Spadel.

Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni six fois en 2012. Le Conseil a examiné lors de ses réunions trimestrielles :

- le suivi de ses décisions;
- les rapports et recommandations des Comités d'Audit et de Nomination et Rémunération;
- l'évolution de la situation commerciale par marché, sur les marchés principaux du Groupe, par rapport au trimestre écoulé et à la date de la réunion avec un focus particulier sur les points d'attention et les plans d'action;
- la situation financière de Spadel S.A. et consolidée par rapport au trimestre écoulé;
- l'introduction dans les statuts de la société d'une disposition autorisant les dérogations à l'article 520 ter du Code des Sociétés;
- la simplification de la structure décisionnelle au niveau de la Direction Générale;
- droit de la SPRL JPhD et de Madame Eva Henry à une indemnité de départ et la base de calcul de celle-ci;
- divers sujets ou dossiers particuliers.

Les sujets suivants ont également été portés à l'ordre du jour des réunions trimestrielles du Conseil:

- mars: arrêté des comptes de l'exercice écoulé et la préparation de l'Assemblée Générale
 Ordinaire et du communiqué sur les résultats annuels;
- mai: questions relatives à la marche des affaires;
- août: arrêté de la situation semestrielle et du communiqué sur les résultats semestriels;
- novembre: budgets et plans d'investissements pour l'année suivante.



Deux réunions ont été consacrées en 2012 à la stratégie. La réunion du 23 mai 2012, était consacrée à un statut des différents projets mis en place dans le cadre du plan stratégique à cinq ans (2011-2015) arrêté par le Conseil d'Administration en 2010. Lors de sa réunion du 17 décembre 2012, le Conseil d'Administration a examiné certaines mesures d'exécution du plan à cinq ans. Il a également approuvé la mise en place d'une nouvelle structure des responsabilités au niveau du Benelux (voir point 5.2. ci-dessous).

Le tableau ci-dessous détaille le taux de participation au Conseil d'Administration.

	Réunions trimestrielles				Réunions Stratégiques	
Administrateurs	28 mars	9 mai	31 août	14 novembre	23 mai	17 décembre
BVBA Thijs Johnny	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent
Marc du Bois	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent
Baron Vandemoortele	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent
Finances & Industries S.A.	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent
BVBA M.O.S.T.	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent
Cofimatra S.A.	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent

Aperçu des efforts consentis afin qu'au moins un tiers des membres du Conseil d'Administration soient de sexe différent

Lors de l'exercice d'évaluation de sa composition et de son fonctionnement, le Conseil d'Administration a relevé l'importance d'une réflexion au niveau de la diversité des compétences et des genres. Sur ce dernier point une réflexion est en cours au niveau du profil à prendre en considération.

7.4.2. Comités créés par le Conseil

Spadel compte deux Comités institués au sein du Conseil d' Administration.

Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit compte trois membres, Administrateurs non Exécutifs, BVBA M.O.S.T. avec comme représentant permanent Monsieur Frank Meysman (Président), Finances & Industries S.A. avec comme représentant permanent Monsieur Axel Miller, et Cofimatra S.A. avec comme représentant permanent Monsieur Roland Vaxelaire.

La BVBA M.O.S.T, est un Administrateur Indépendant. Monsieur Frank Meysman est, de par sa formation (licencié en sciences économiques appliquées) et sa longue expérience professionnelle comme manager exécutif ou administrateur, compétent en matière d'audit et de comptabilité.

Le Comité d'Audit s'est réuni trois fois en 2012. Le taux de participation des Administrateurs, aux réunions du Comité d'Audit s'est élevé, globalement, à 88%.

Spadel S.A. - Rapport de gestion sur l'exercice 2012

Page 11 / 25



Le Commissaire, l'Administrateur délégué et le Directeur Général ainsi que le Directeur Financier et l'Auditeur Interne ont assisté aux réunions du Comité d'Audit. Lors de chaque réunion, un moment de rencontre est prévu entre le Comité et le Commissaire, en dehors de la présence du Management.

Au cours de ses réunions le Comité d'Audit a examiné, e.a. les questions suivantes:

- examen des situations financières consolidées semestrielles et annuelles;
- suivi des décisions du Comité d'Audit ;
- conclusion de l'audit des comptes arrêtés au 31 décembre 2011, des rapports d'audit du Commissaire et suivi de la mise en place de ses recommandations;
- impairment test relatif à la société Les Grandes Sources de Wattwiller ;
- revue des litiges et des risques;
- examen de la gestion interne de la trésorerie;
- examen des engagements en matière de pension (IAS 19);
- plan d'audit interne 2012;
- rôle et responsabilités de l'Auditeur Interne;
- évaluation du travail du Commissaire dans le cadre du renouvellement du mandat du Commissaire.

Le Président du Comité d'Audit a soumis lors de la réunion du Conseil d'Administration qui a suivi chaque réunion du Comité d'Audit un rapport de sa réunion ainsi que de ses décisions pour ratification.

Le Comité de Nomination et Rémunération

Le Comité de Nomination et Rémunération est composé de trois membres, Administrateurs non Exécutifs, dont deux sont des Administrateurs Indépendants. Ses membres sont : le Baron Vandemoortele, Cofimatra S.A. avec comme représentant permanant Monsieur Roland Vaxelaire, et Thijs Johnny BVBA avec comme représentant permanent Monsieur Johnny Thijs (Président). Ses membres possèdent de par leur fonction présente ou passée de dirigeants d'entreprise, l'expertise nécessaire en matière de politique de rémunération.

Le Comité s'est réuni trois fois en 2012 Tous ses membres étaient présents. L'Administrateur délégué et le Directeur Général ont assisté aux réunions du Comité sauf pour les points les concernant personnellement. Le Directeur des Ressources Humaines a participé pour certains points aux réunions. Au cours de ses réunions le Comité de Nomination et de Rémunération a examiné, e.a. les questions suivantes:

- validation du calcul du bonus annuel 2011 des membres du Management Exécutif;
- introduction dans les statuts de la Société d'une disposition autorisant les dérogations à l'article 520 ter du Code des Sociétés;
- examen de l'évolution plusieurs dossiers touchant aux ressources humaines (talent review, classification des fonctions, le système d'assurance de groupe, l'évolution du

Wy

système de bonus annuel actuel, la politique en matière de voitures de société, et lancement du nouveau « job site »);

- rémunération 2012 des membres du Management Exécutif;
- avenant au contrat de management entre la société et la SPRL JPhD fixant une indemnité de départ égale à 18 mois de rémunération fixe et variable;
- la mise en place d'une structure de direction simplifiée;
- proposition et avis au Conseil d'Administration quant au droit de la SPRL JPhD et de Madame Eva Henry à une indemnité de départ et la base de calcul de celle-ci;
- examen du rapport de rémunération afférent à l'exercice 2011.

Le Président du Comité de Nomination et Rémunération a soumis lors de la réunion du Conseil d'Administration qui a suivi chaque réunion du Comité de Nomination et Rémunération, un rapport de sa réunion ainsi que de ses décisions pour ratification.

7.4.3. Transactions ou autres relations contractuelles entre la Société, y compris les sociétés liées, et les Administrateurs non couvertes par les dispositions légales en matière de conflit d'intérêt

A l'exception de l'avenant du 28 août 2012 au contrat de management avec la SPRL JPhD du 20 décembre 2010, il n'y a pas eu de transactions ou autres relations contractuelles entre la Société, y compris les sociétés liées, et les Administrateurs ou les membres du Management Exécutif non couvertes par les dispositions légales en matière de conflit d'intérêt.

7.4.4. Evaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration et des Comités créés en son sein

La Charte de gouvernement d'entreprise de Spadel prévoit que le Conseil d' Administration procède tous les deux ans à une évaluation de son fonctionnement et de celui de ses Comités en vue, e.a. d'identifier les domaines où les débats auraient été estompés et/ou des prises de position seraient restées trop floues. Il procède, de même, à l'évaluation de sa composition et de celle de ses Comités. Les Comités d'Audit et de Nomination et Rémunération procèdent à une évaluation de leur fonctionnement tous les deux à trois ans

Le Conseil d'Administration a procédé en 2012 à une évaluation de sa composition et de son fonctionnement ainsi que de l'organisation des Comités constitués en son sein, sous la forme d'interviews personnels de ses membres par le Président du Conseil d'Administration sur base d'un questionnaire abordant les points suivants:

- l'impression générale concernant le fonctionnement du Conseil d'Administration ;
- l'organisation du Conseil d'Administration (ordre du jour, documentation, reporting, fréquence, et longueur);
- l'organisation des Comité d'Audit et de Nomination et Rémunération (agendas, fréquence et longueur des réunions, composition, information et documentation);
- la composition du Conseil d'Administration (nombre, diversité, compétences, indépendance, rotation);



- la compréhension par les Administrateurs de leurs rôle et devoirs;
- l'implication et l'engagement du Conseil d'Administration (connaissance du secteur industriel, relation avec le management, contacts hors réunions, développement de la stratégie);
- la communication avec les Actionnaires (rapports, rôle du Président du Conseil);
- les réflexions prospectives (planning de succession pour les membres exécutifs et nonexécutifs, besoin en développement des Administrateurs, compliance au niveau du Gouvernement d'Entreprise, réflexion stratégique);
- l'efficacité globale du Conseil.

Les conclusions ont été discutées lors d'une réunion du Conseil d'Administration hors présence du Management.

Cet exercice n'a pas fait apparaître de zones d'ombres particulières au niveau du fonctionnement du Conseil d'Administration ou des Comités. Le Conseil d'Administration est conscient de l'importance d'une réflexion au niveau d'un planning de succession pour les Administrateurs exécutifs et non exécutifs ainsi que de la diversité des compétences et des genres.

7.5. Le Management Exécutif

Il n'y a pas de Comité de Direction dans le sens de l'article 524bis du Code des Sociétés.

7.5.1. Composition en fonctionnement du Management Exécutif en 2012

Le Management Exécutif est composé de la Direction Générale et des membres du Comité Exécutif.

La Direction Générale du Groupe Spadel est composée de Monsieur Marc du Bois, Administrateur délégué et la SPRL JPhD, Directeur Général, avec comme représentant permanant Monsieur Jean-Philippe Despontin.

Les deux membres de la Direction Générale bénéficient d'une délégation de gestion journalière de la Société.

Marc du Bois préside le Comité Exécutif de Spadel. Il a la responsabilité de tous les marchés où Spadel est actif. Les fonctions suivantes lui rapportent:

- fonctions membres du Comité Exécutif: Marketing & Innovation, Ventes Benelux et Business Development;
- autres fonctions: Communication, et Responsabilité Sociétale.



La SPRL JPhD assume la responsabilité des autres domaines fonctionnels de l'entreprise:

- fonctions membres du Comité Exécutif: Opérations, Finances et Ressources Humaines ;
- autres fonctions: Juridique, Sciences & Nutrition, Technique, Développement Technique et Qualité & Environnement.

Le Comité Exécutif était composé, en 2012, outre de Marc du Bois et de la SPRL JPhD2, des responsables des fonctions suivantes:

- Stefan De Clercq (Marché Benelux);
- Eva Henry (Marketing et Innovation)3;
- Franck Lecomte (Business Development);
- Vincent Mazy (Opérations);
- Didier De Sorgher (Finances);
- Erika De Vos (Ressources Humaines).

Ainsi que de Madame Mary Yvonne Franceschini, Assistante.

Le Comité Exécutif s'est réuni 27 fois en 2012.

Outre la revue de l'évolution de la situation commerciale sur les différents marchés sur lesquels le Groupe Spadel opère et des points d'attention et des plans actions, le Comité Exécutif est également amené à se prononcer sur les différents projets touchant les activités du Groupe. Lors de la réunion qui suit une réunion du Conseil d'Administration, les décisions, demandes et recommandations du Conseil sont passées en revue et traduites, là où nécessaire en points d'action.

7.5.2. Fonctionnement et composition du Management Exécutif à partir du 1er janvier 2013

La Direction Générale du Groupe sera assurée par Monsieur Marc du Bois, Administrateur délégué et Président du Comité de Direction.

La structure de responsabilité au niveau du Benelux évolue vers une responsabilité par marché (Belux et Pays Bas) avec à la tête de chaque marché un Directeur de marché qui prendra l'ensemble de la responsabilité Ventes et Marketing. La fonction de Directeur Marketing et R&D du Groupe est supprimée.

³ Jusqu'au 17 décembre 2012



² Jusqu'au 31 décembre 2012

7.6. Rapport sur la rémunération des Administrateurs et du Management Exécutif.

7.6.1. Procédure interne pour élaborer une politique relative à la rémunération et fixer le niveau de rémunération des Administrateurs non Exécutifs et des Managers Exécutifs

Les Administrateurs

L'article 15 des statuts dispose que l'Assemblée Générale peut allouer aux Administrateurs des émoluments fixes et des jetons de présence. En outre, poursuit cet article, les Administrateurs seront indemnisés des dépenses normales et justifiées exposées dans l'exercice de leur fonction dans le cadre de mandats particuliers qu'ils exercent pour le compte de la Société.

Il appartient au Comité de Nomination et Rémunération de formuler des propositions au Conseil d'Administration sur la politique de rémunération des Administrateurs et, s'il y a lieu sur les propositions qui en découlent et qui doivent être soumises par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale.

La rémunération actuelle des Administrateurs a été arrêtée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2011 sur proposition du Conseil d'Administration.

Cette rémunération se présente comme suit :

Réunions du Conseil d'Administration:

Pour les 5 réunions fixes	•	25	Par réunion additionnelle
<u>Rémunération</u>	<u>Fixe</u>	Liée à la présence aux réunions	
Président du Conseil d'Administration	25.000€	25.000€ (soit 5.000€ par réunion)	10.000€
Administrateurs (par Administrateur)	12.500€	12 .500€ (soit 2.500€ par réunion)	5.000€



Réunions des Comités d'Audit et de Nomination et Rémunération

Par réunion à laquelle le membre du Comité assiste effectivement

Président du Comité Administrateurs (par administrateur) 5.000€ 2.500€

Elle n'est pas indexée. Le niveau de rémunération est évalué par le Conseil d'Administration dans le cadre de son évaluation de son fonctionnement. Il n'y a pas de rémunération liée aux résultats pour les Administrateurs non Exécutifs. De même en ce qui concerne l'Administrateur délégué en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de la Société.

Les Managers Exécutifs

La politique de rémunération des membres de la Direction Générale et des membres du Comité Exécutif est arrêtée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité de Nomination et Rémunération. Le Comité de Nomination et Rémunération est chargé de proposer au Conseil d'Administration la rémunération des Administrateurs Exécutifs et de la Direction Générale. Il se prononce, sur proposition de la Direction Générale sur le package de rémunération fixe et variable des membres du Comité Exécutif.

La politique de rémunération (rémunération de base, total cash compensation & total direct compensation) est basée sur la médiane du marché. En général, les rémunérations sont comprises dans une fourchette de -20% à + 20% des références du marché et tiennent compte du profil individuel du titulaire de la fonction (expérience dans la fonction, prestation). Elle est revue à intervalles réguliers sur base d'études comparatives réalisées par une société spécialisée. Le Comité de Nomination et Rémunération examine sur base de ce rapport s'il y a lieu d'adapter la rémunération des membres du Comité Exécutif.

7.6.2. Rémunération des Administrateurs

Nom de l'Administrateur	Rémunération (euros)			
BVBA Thijs Johnny (Johnny Thijs) Président du Conseil d'Administration; Président du Comité de Nomination et Rémunération	Rémunération au titre des cinq réunions prévues au calendrier annuel Réunion additionnelle Réunions du Comité de Nomination et	50.000 10.000 15.000		
	rémunération			
Marc du Bois	 Rémunération au titre des cinq réunions prévues au calendrier annuel 	25.000		
	Réunion additionnelle	5.000		
Baron Vandemoortele Membre du Comité de Nomination et Rémunération	 Rémunération au titre des cinq réunions prévues au calendrier annuel 	25.000		
	Réunion additionnelle	5.000		
	Réunions du Comité de Nomination et rémunération	7.500		



Total		267.500
	 Réunions du Comité de Nomination et rémunération 	7.500
	Réunions du Comité d'Audit	7.500
Membre du Comité de Nomination et Rémunération	Réunion additionnelle	5.000
Membre du Comité d'Audit	au calendrier annuel	
Cofimatra S.A. (Roland Vaxelaire)	 Rémunération au titre des cinq réunions prévues 	25.000
	Réunions du Comité d'Audit	5.000
	Réunion additionnelle	5.000
Membre du Comité d'Audit	au calendrier annuel	
Finances & Industries S.A. (Axel Miller)	 Rémunération au titre des cinq réunions prévues 	25.000
	Réunions du Comité d'Audit	15.000
E	Réunion additionnelle	5.000
Président du Comité d'Audit	au calendrier annuel	
BVBA MOST (Frank Meysman)	 Rémunération au titre des cinq réunions prévues 	25.000

Il n'y a pas eu d'autres rémunérations ou avantages attribuées ou payées aux Administrateurs non Exécutifs.

Monsieur Marc du Bois a perçu, au titre de ses fonctions d'administrateur dans les filiales de la société les rémunérations suivantes :

Administrateur délégué Spa Monopole S.A.	3.600
Administrateur délégué Bru-Chevron S.A. (représentant de Gérefis S.A.)	2,600

7.6.3. Rémunération du Management Exécutif

Pour rappel le Management Exécutif est composé de la Direction Générale (l'Administrateur délégué et le Directeur Général) et des membres du Comité Exécutif (sept personnes).

Politique de rémunération appliquée pendant l'exercice 2012

La rémunération annuelle est composée d'une partie fixe et une partie variable. Le Management Exécutif⁴ bénéficie également d'avantages (voiture de société, frais forfaitaires).

La rémunération fixe est déterminée, pour chaque membre du Management Exécutif, en fonction de la nature et de l'étendue des responsabilités de la fonction.

Une étude comparative de la rémunération du Management Exécutif a été réalisée en 2011 par une société spécialisée.

Les conclusions de cette étude ont été examinées par le Comité de Nomination et Rémunération lors de sa réunion du 18 janvier 2012.

Ces conclusions ont amené le Conseil d'Administration, suivant, en cela, les recommandations du Comité de Nomination et Rémunération, à augmenter la rémunération fixe de certains membres du Management Exécutif, dont l'Administrateur délégué.



⁴ A l'exception de la SPRL JPhD et de son représentant permanent

Le plan de rémunération variable, dans la mesure où il s'écarte du prescrit strict de l'article 520 ter, alinéa 2, du Code des Sociétés, a été approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires le 20 octobre 2011 et confirmé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 14 juin 2012. En outre, cette dernière Assemblée Générale a introduit, à l'article 15 des statuts, une disposition autorisant la Société à déroger aux dispositions de l'article 520ter du Code des Sociétés (combiné, le cas échéant, avec l'article 525, alinéa 4 du Code des Sociétés) pour toute personne entrant dans le champ d'application de ces dispositions.

La rémunération variable représente un potentiel annuel total brut, par rapport à la rémunération de base⁵ de :

- 75% pour les membres de la Direction Générale ;
- 50% pour les membres du Comité Exécutif.

La rémunération variable comprend une partie – décrite au point a) ci-dessous – basée sur des critères de prestation prédéterminés et mesurables sur un an (Bonus annuel) et une partie – décrite au point b) ci-dessous – basée sur des critères de prestation prédéterminés et mesurables sur trois ans (LTI).

- a) Le Bonus annuel représente un potentiel annuel brut total, par rapport à la Rémunération de base de :
 - 50% pour les membres de la Direction Générale ;
 - 30% pour les membres du Comité Exécutif.
- b) Le LTI (long term incentive) représente un potentiel annuel brut total par rapport à la rémunération de base de :
 - 25% pour les membres de la Direction Générale ;
 - 20% pour les membres du Comité Exécutif.

Le potentiel annuel brut total correspond au montant brut que l'intéressé promériterait si le Groupe et lui-même ont réalisé tous leurs objectifs à 100%.

Les membres du Management Exécutif⁶, sont affiliés à un plan d'assurance de groupe.

Pour la majorité d'entre eux il s'agit d'un plan de type « contribution fixe ». Deux membres du Management Exécutif bénéficient d'un plan de type « but à atteindre ».

⁵ La rémunération de base est pour les membres de la DG la rémunération annuelle entérinée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité de Nominations et Rémunération et pour les membres du Comité Exécutif la rémunération mensuelle brute de décembre de l'année pour laquelle le bonus est attribué x 13,92. 6 A l'exception de la SPRL JPhD et de son représentant permanent



7.6.4. Critères d'évaluation pour les rémunérations des Managers Exécutifs liées aux prestations

Critères relatifs au bonus annuel

Le Bonus annuel des membres du Management Exécutif est basé sur les critères de prestation suivants afférents à l'année pour laquelle le Bonus annuel est attribué :

- pour les membres de la Direction Générale le Bonus annuel est lié au résultat d'exploitation consolidé (EBIT) du Groupe Spadel;
- pour les membres du Comité Exécutif, les critères de prestation pris en considération diffèrent selon que le membre du Comité Exécutif soient investi d'une fonction « marché », d'une fonction « opérations » ou d'une fonction « support ».
 - I. Pour les fonctions « marché » et « opérations » les critères de l'éventuelle attribution du bonus annuel sont :
 - le résultat d'exploitation consolidé (EBIT) du Groupe Spadel ;
 - la marge contributive (MC2) pour les responsables Ventes Benelux, Marketing & Innovation, l'EBIT des entités française et britannique pour le responsable Business Development ou les coûts gérés usine pour le responsable Opérations et
 - la performance individuelle (plan d'objectifs personnels).

La pondération de ces trois critères est de respectivement de 40%, 30% et 30%.

- II. Pour les fonctions « support » (Ressources Humaines et Finances) les critères de l'éventuelle attribution du bonus annuel sont :
 - le résultat d'exploitation consolidé (EBIT) du Groupe Spadel;
 - la performance individuelle (plan d'objectifs personnels).

La pondération de ces deux critères est de respectivement de 70% et 30%.

III. Règles communes pour l'appréciation de la réalisation des objectifs.

Les objectifs annuels relatifs aux critères de prestation financiers sont arrêtés par le Conseil d'Administration. Les objectifs de performance individuelle (plan d'objectifs personnel) des membres du Comité Exécutif sont arrêtés, en début d'année, par la Direction Générale. En deçà du résultat d'exploitation consolidé (EBIT) du Groupe Spadel minimum décrété par le Conseil d'Administration, le bonus annuel n'est attribué que sur la partie liée au résultat individuel.

Chaque critère de prestation financier est affecté d'un facteur de multiplication sur une échelle de huit valeurs (de 0 à 2) en fonction du degré de réalisation de la prestation par rapport à l'objectif fixé (si 100% de l'objectif est atteint le facteur de multiplication est égal à 1).

M

Les critères liés à la performance sont, chacun, affectés d'un facteur de multiplication sur une échelle de six valeurs à savoir la cote obtenue lors de l'évaluation de la réalisation des d'objectifs personnels ou des diverses participations aux projets.

Le bonus annuel brut attribué pour l'année concernée est la résultante de la multiplication de chaque part de bonus annuel brut potentiel par le facteur multiplicateur défini ci-dessus. Chaque partie ainsi influencée étant additionnée et donnant un montant total brut appelé **Bonus Annuel Effectif.**

Critères relatifs au LTI

Les critères de l'éventuelle attribution du LTI à chacun des membres de la Direction Générale et du Comité Exécutif sont les suivants :

- d'une part le taux d'évolution annuel moyen de la Net Sales Value pour le cycle de trois ans, sur base du budget en excluant la croissance inorganique (provenant, par exemple, d'acquisitions) et
- d'autre part, la moyenne des ROCE de chaque année du cycle de trois ans, sur base du budget.

La pondération de ces deux critères est de 50% chacun et chacun d'eux étant affecté d'un facteur multiplicateur sur une échelle de 5 valeurs (de 0 à 1,75), selon le degré d'atteinte des objectifs (si 100% de l'objectif est atteint le facteur de multiplication est égal à 1).

Les objectifs sont fixés par le Conseil d'Administration de la société. L'attribution effective du LTI est conditionnée par l'atteinte d'un seuil minimum.

<u>Méthodes appliquées pour vérifier s'il a été satisfait aux critères d'évaluation des prestations au regard des objectifs</u>

La réalisation des critères de prestation financiers est vérifiée par le Conseil d'Administration au travers des *reportings* trimestriels relatifs aux performances des marchés et des opérations et consolidés.

La réalisation des critères de prestation liés au plan d'objectif personnel font l'objet d'une vérification en fin d'exercice dans le cadre de l'évaluation individuelle du membre du Management Exécutif par le Président du Comité Exécutif. La cotation attribuée est validée par le Comité de Nomination et Rémunération.



<u>Dispositions en matière de recouvrement de la rémunération variable attribuée sur la base d'informations financières erronées</u>

Il n'y a pas de clauses contractuelles de recouvrement de la rémunération variable attribuée sur la base d'informations financières erronées.

Les bonus sont payés en deux étapes :

- en janvier, un montant brut équivalent à, selon le cas, 75% ou 30% du bonus annuel;
- le solde du bonus annuel ainsi que le LTI en avril après un nouveau calcul sur base des comptes annuels arrêtés par le Conseil d'Administration.

Les mois de janvier et avril, auxquels les alinéas précédents réfèrent, s'entendent des mois de l'année qui suit l'exercice pour lequel le bonus est attribué. Les résultats/comptes annuels auxquels les alinéas précédents réfèrent, s'entendent de ceux relatifs à l'exercice pour lequel le bonus est attribué.

Les calculs relatifs aux montants promérités au titre de la rémunération variable sont validés par le Comité de Nomination et Rémunération.

7.6.5. Rémunération de l'Administrateur délégué

Marc du BOIS	Composant de la rémunération	Montant (€)
Administrateur délégué	Indépendant	
Rémunération fixe	Rémunération brute comme Manager Exécutif dans la Société et ses fillales belges ⁷	315.000,00
	Bonus annuel effectif brut afférent à l'exercice 2012	248.692,50
Rémunération variable(8)	LTI 2010-2012 : plan basé sur des critères de prestations prédéterminés et mesurables sur trois ans	69.300,00
Total		632.992,50
Assurance de Groupe	Prime payée par la Société	61.802,40
Autres avantages	Véhicule, frais forfaitaires	13.424,98

⁸ Il s'agit des montants promérités pour 2012. Ces montants sont payés en 2013. Les composants de la rémunération variable et les critères d'attribution sont décrits aux points 7.6.3. et 7.6.4. ci-dessus



⁷ Ce tableau ne comprend pas les rémunérations reprises au point 7.6.2.

7.6.6. Rémunération des autres membres du Management Exécutif

Type de rémunération	Composant de la rémunération	Montant global (€)
Rémunération fixe	Rémunération globale et <i>board fees</i> bruts payés en 2012 tant belges qu'étrangers	1.712.707,95
Rémunération variable(9)	Bonus annuel effectif global brut, afférent à l'exercice 2012	806.370,93
	LTI 2010-2012 : plan basé sur des critères de prestations prédéterminés et mesurables sur trois ans	242.029,12
Total	Total de la rémunération globale et du bonus global	2.761.108,00
Assurance de Groupe	Prime patronale	69.745,60
Autres avantages	Voiture de société, frais forfaitaires	21.000,00

Pour une description du plan LTI il est renvoyé aux points 7.6.3. et 7.6.4. plus haut.

7.6.7. Actions, options sur actions ou autres droits accordés aux, exercés par les membres du Management Exécutif ou expirés au cours de l'exercice 2012

Il n'y a pas de système de stock options. Aucune action, option sur actions ou autres droits n'ont été accordés aux ou exercés par les membres du Management Exécutif ou ne sont expirés en 2012.

7.6.8. Dispositions contractuelles relatives à l'Indemnités de départ convenues avec des membres du Management Exécutif.

Les membres suivants du Management Exécutif bénéficient de clauses contractuelles particulières en cas de départ:

- La SPRL JPhD: indemnité de départ égale à 18 mois de rémunération fixe et variable (avenant du 28 août 2012 à la convention de management du 20 décembre 2010);
- Monsieur Stefan De Clercq: application de la grille Claeys majorée de trois mois; cette clause contractuelle date d'avant le 3 mai 2010.

Les autres membres du Management Exécutif ne bénéficient pas de clauses particulières en cas de départ.

7.6.9. Justification et décision du Conseil d'Administration en matière d'indemnité de départ.

Le Conseil d'Administration, faisant sienne la justification proposée par le Comité de Nomination et Rémunération, a marqué son accord avec la proposition et l'avis de ce dernier quant au droit de la SPRL JPhD à une indemnité de départ et la base de calcul de celle-ci, conformément au contrat de management du 20 décembre 2010 et de son avenant du 28 août 2012.

⁹ Il s'agit des montants promérités pour 2012. Ces montants sont payés en 2013. Les composants de la rémunération variable et les critères d'attribution sont décrits aux points 7.6.3. et 7.6.4. ci-dessus.

De même, il est d'avis que Madame Eva Henry, compte tenu des motifs de la proposition de rupture du contrat de travail (suppression de la fonction), entre en ligne de compte pour une indemnité de départ conformément à la législation française et dans les limites des règles de corporate governance. La base de calcul de l'indemnité de départ est la rémunération fixe et variable.

8. Application de l'article 523 du Code des Sociétés

Le Conseil d'Administration a mis en application l'art 523 du Code des Sociétés. Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 28/02/2013 se trouve en annexe du présent rapport de gestion.

Le Conseil d'Administration tient à remercier tous les collaborateurs pour les efforts fournis au cours de cette année 2012.

Le 27 mars 2013

Le Conseil d'Administration

Application de l'article 523 du Code des Sociétés

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d4administration de Spadel S.A. du 27 mars 2013

Étaient présents :

BVBA THIJS JOHNNY, Président du Conseil, représentée par Monsieur Johnny THIJS. Monsieur Marc du BOIS, Administrateur délégué,

Baron Jean VANDEMOORTELE, Administrateur,

S.A. COFIMATRA, Administrateur, représentée par Monsieur Roland VAXELAIRE, S.A. FINANCES & INDUSTRIES, Administrateur, représentée par Monsieur Axel MILLER BVBA M.O.S.T., Administrateur, représentée par Monsieur Frank MEYSMAN, Assistaient à la réunion:

Monsieur Didier DE SORGHER, Directeur Financier Monsieur Henri-Noël PAUWELS, Secrétaire Général

[.....]

4. Rapport du Comité de Nomination et Rémunération

Le Président fait rapport sur la réunion du Comité de Nomination et Rémunération du 21 janvier 2013.

[.....

rémunération des membres du Management Exécutif

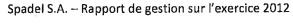
Le Président fait part des recommandations du Comité de Nomination concernant l'augmentation de la rémunération de certains membres du Management Exécutif. Ces recommandations font suite aux modifications de la structure de direction ainsi que de l'étendue et de la nature des responsabilités de ces membres du Comité Exécutif.

Avant que le Conseil d'Administration n'entame l'examen de ce point, Monsieur Marc du Bois fait part de ce qu'il estime avoir un intérêt direct à la décision du Conseil au sens de l'article 523 du Code des Sociétés. Il ne participera dès lors pas à la délibération et à la décision pour ce qui concerne sa rémunération.

En ce qui concerne la rémunération de Monsieur Marc du Bois, le Conseil, à l'unanimité, à l'exception de Monsieur Marc du Bois qui ne participe pas aux délibérations et à la décision marque son accord avec la proposition de porter la rémunération annuelle fixe globale de 315.000 euros à 345.000 euros.

Le Conseil, à l'unanimité approuve les autres augmentations proposées par le Comité de Nomination et Rémunération.

[.....]







Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises Bedrijfsrevisoren De Kleetlaan 2 B - 1831 Diegem

Tel: +32 (0)2 774 91 11 Fax: +32 (0)2 774 90 90 www.ey.com/be

Rapport du commissaire à l'assemblée générale des actionnaires de la société Spadel SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2012

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2012, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et l'annexe, ainsi que les déclarations complémentaires requises.

Rapport sur les comptes annuels - opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à € 141.838.150 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 9.839.734.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.





Rapport du commissaire du 19 avril 2013 sur les comptes annuels de Spadel SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 (suite)

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2012, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion , du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Dans le cadre de notre mandat, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels:

· Le rapport de gestion traite des mentions requises par la loi, concorde avec les comptes annuels et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.

1



Rapport du commissaire du 19 avril 2013 sur les comptes annuels de Spadel SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 (suite)

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.
- Dans le rapport de gestion, le conseil d'administration vous a informé conformément à l'article 523 du Code des sociétés, qu'il a marqué son accord à l'unanimité, à l'exception de la personne concernée par la décision, d'augmenter, sur proposition du Comité de Nomination et Rémunération, la rémunération annuelle fixe de l'administrateur délégué audelà de l'indexation.

Diegem, le 19 avril 2013

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises sccrl Commissaire représentée par

Eric Van Hoof Associé

13EVH0095



40				1	EUR
NAT.	Date du dépôt	N° 0405.844.436	P.	U,	D.

COMPTES ANNUELS EN EUROS (2 décimales)

DENOMINATION: SPADEL

Forme juridique: SA

Adresse: Rue Colonel Bourg

N°: 103

Code postal: 1030

Commune: Bruxelles 3

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Bruxelles

Adresse Internet *: www.spadel.com

Numéro d'entreprise

0405.844.436

C 1.1

DATE 25/11/2011 du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du

13/06/2013

au

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

Exercice précédent du

01/01/2012

01/01/2011

au 31/12/2012

31/12/2011

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ne sont pas ** identiques à ceux publiés antérieurement

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

COFIMATRA SA 0440.040.597

Square Vergote 19, 1200 Woluwé-Saint-Lambert, Belgique

Fonction: Administrateur

Mandat: 10/06/2010-09/06/2016

Représenté par

Vaxelaire Roland

Clos des Salanganes 17, 1150 Woluwé-Saint-Pierre, Belgique

Marc du BOIS

Avenuedes Moines 17, 1420 Braine-l'Alleud, Belgique

Fonction : Administrateur délégué Mandat : 11/06/2009- 11/06/2015

Jean Baron VANDEMOORTELE

Kasteeldreef 19, 9831 Deurle, Belgique

Fonction: Administrateur

Mandat: 12/06/2008-12/06/2014

Documents joints aux présents comptes annuels:

Nombre total de pages déposées:

3

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: 5.1, 5.2.1, 5.2.3, 5.2.4, 5.3.4, 5.3.5, 5.3.6, 5.4.2, 5.5.2, 5.8, 5.16, 8, 9

Signature (nom et qualité)

Mention facultative.

** Biffer la mention inutile.

Signature (nom et qualité) du Bois Marc N° 0405.844.436

C 1.1

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

Finances & Industries SA 0430.083.449

Avenue des Chalets 41 , 1180 Bruxelles 18, Belgique

Fonction: Administrateur

Mandat: 15/06/2012-14/06/2018

Représenté par

Miller Axel

Avenue Molière 313 , 1180 Bruxelles 18, Belgique

M.O.S.T. SPRL 0871.856.685

Drielindenbaan 66 , 1785 Merchtem, Belgique

Fonction: Administrateur

Mandat: 10/06/2010- 09/06/2016

Représenté par

Meysman Frank

Drielindenbaan 66 , 1785 Merchtern, Belgique

Thijs Johnny SPRL 0470.622,224

Klein Overlaer 75, 3320 Hoegaarden, Belgique Fonction: Président du Conseil d'Administration

Mandat: 10/06/2010-09/06/2016

Représenté par

Thijs Johnny

Klein Overlaer 75, 3320 Hoegaarden, Belgique

Ernst & Young Reviseurs d'Entreprises SCCRL 0446.334.711

De Kleetlaan 2 , 1831 Diegem, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B00160

Mandat: 10/06/2010- 09/06/2013

Représenté par

Van Hoof Erlc

Rue Van Meyel 28, 1080 Molenbeek-Saint-Jean, Belgique

Numéro de membre : A02075

7

C 1.2

DECLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VERIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLEMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ont / n'ont* pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous : les nom, prénom, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise**,
- B. L'établissement des comptes annuels**,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
------------------------------------	------------------	---



^{*} Biffer la mention inutile.

^{**} Mention facultative.

N°

0405.844.436

C 2.1

BILAN APRES REPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISES		20/28	40.073.073,21	44.222.096,52
Frais d'établissement	5.1	20		
Immobilisations incorporelles	5.2	21	2.725.371,29	1.601.776,10
Immobilisations corporelles	5.3	22/27	1.733.364,26	2.006.207,76
Terrains et constructions		22	1.243.859,26	1,423,668,18
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	489.505,00	582.539,58
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		= _ =
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
	5.4/			
Immobilisations financières	5.5.1	28	35.614.337,66	40.614.112,66
Entreprises liées	5.14	280/1	35.599.870,50	40.599.870,50
Participations		280	15.599.870,50	15.599.870,50
Créances		281	20.000.000,00	25.000.000,00
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	5.14	282/3	17.7	
Participations		282		1
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	14.467,16	14.242,16
Actions et parts		284	13.014,41	13.014,41
Créances et cautlonnements en numéraire		285/8	1.452,75	1,227,75
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	101.765.076,57	86.896.259,99
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290	10	
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36	X	•
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		5
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	56.670.192,89	49.817.440,28
Créances commerciales	- 1	40	19.607.407,32	22.717.635,35
Autres créances	5.5.1/	41	37.062.785,57	27.099.804,93
Placements de trésorerie	5.6	50/53	27.967.311,51	27.348.115,23
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	27.967.311,51	27.348.115,23
Valeurs disponibles		54/58	16.125.743,25	8.792.357,86
Comptes de régularisation	5.6	490/1	1.001.828,92	938.346,62
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	141.838.149,78	131.118.356,51

N° 0405.844.436 C 2.2

PASSIF	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
CAPITAUX PROPRES		10/15	96.499.521,96	89.396.082,42
Capital	5.7	10	5.000.000,00	5.000.000,00
Capital souscrit		100	5.000.000,00	5.000.000,00
Capital non appelé Primes d'émission		101	i	
		12		
Plus-values de réévaluation		13	86.780.238,24	70 520 020 04
Réserves		I		79.530.238,24
Réserve légale		130	500.000,00	500.000,00
Réserves indisponibles		1310		
Pour actions propres		1310		
Autres		1	12 125 120 24	40 205 420 04
Réserves immunisées		132	13.135.138,24	12.385.138,24
Réserves disponibles		133	73.145.100,00	66.645.100,00
Bénéfice (Perte) reporté(e)(+)/(-)		14	4.719.283,72	4.865.844,18
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES		16	388.672,93	251.731,32
Provisions pour risques et charges		160/5	388.672,93	251.731,32
Pensions et obligations similaires		160	388.672,93	251.731,32
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162	7	
Autres risques et charges	5.8	163/5	2	
mpôts différés		168		
DETTES		17/49	44.949.954,89	41.470.542,77
Dettes à plus d'un an	5.9	17		-
Dettes financières		170/4	287	
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	.25	8
Autres emprunts		174		
		175		
Dettes commerciales				
Fournisseurs		1750	×	
Effets à payer		1751	_ = =	
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Pettes à un an au plus		42/48	44.891.419,78	41.363.850,27
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	5.9	42		
Dettes financières		43		93.503,92
Etablissements de crédit		430/8	1	
Autres emprunts		439		93.503,92
Dettes commerciales		44	22.094.889,83	23.798.736,11
Fournisseurs		440/4	22.094.889,83	23.798.736,11
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salarlales et sociales	5.9	45	3.337.329,80	2.337.358,30
Impôts		450/3	787.919,26	436.175,45
Rémunérations et charges sociales		454/9	2.549.410,54	1.901.182,85
Autres dettes		47/48	19.459.200,15	15.134.251,94
OTAL DU PASSIF	5.9	10/49	58.535,11 141.838.149,78	106.692,50 131.118.356,51



Ν°

0405.844.436

C 3

COMPTE DE RESULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/74	125.043.729,34	122.475.075,73
Chiffre d'affaires	5.10	70	124.726.570,93	122.061.766,65
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-) Production immobilisée		71 72		
Autres produits d'exploitation	5.10	74	317.158,41	413.309,08
out des ventes et des prestations		60/64	119.515.355,36	117.514.240,26
Approvisionnements et marchandises		60	71.615.921,27	71.108.143.45
Achats		600/8	71.615.921,27	71.108.143,45
Stocks: réduction (augmentation)(+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	37.963.924,57	37.841.860,02
Rémunérations, charges sociales et pensions(+)/(-)	5.10	62	8.812.106,78	7.699.254,92
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	857.051,41	827.694,56
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)	5.10	631/4	-20.917,99	-2.609,26
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)	5.10	635/7	136.941,61	-95.850,12
Autres charges d'exploitation	5.10	640/8	150.327,71	135.746,69
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration(-)		649		
énéfice (Perte) d'exploitation(+)/(-)		9901	5.528.373,98	4.960.835,47
oduits financiers		75	6.826.000,93	10.700.496.35
Produits des immobilisations financières		750	6.231.252,97	10.090.904,71
Produits des actifs circulants		751	565.730,73	405.173,59
Autres produits financiers	5.11	752/9	29.017,23	204.418,05
harges financières	5.11	65	84.086,24	306.422,06
Charges des dettes		650	53.225,68	96.462,16
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)		651	*	
Autres charges financières		652/9	30.860,56	209.959,90
enéfice (Perte) courant(e) avant impôts(+)/(-)		9902	12.270.288,67	15.354.909,76

С3

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels		76		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		===
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761		
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763		
Autres produits exceptionnels	5.11	764/9		×
Charges exceptionnelles		66		
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660		
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661		
Provisions pour risques et charges exceptionnels Dotations (utilisations)(+)/(-)		662	25	
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		663	w	
Autres charges exceptionnelles	5.11	664/8		
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration(-)		669		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts(+)/(-)		9903	12.270.288,67	15.354.909,76
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux Impôts différés		680	F	:*6
Impôts sur le résultat(+)(-)	5.12	67/77	1.680.555,13	1.402.432,26
Impôts		670/3	1.691.332,18	1.402.432,26
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77	10.777,05	
Bénéfice (Perte) de l'exercice(+)(-)		9904	10.589.733,54	13.952.477,50
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689	750.000,00	750.000,00
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)		9905	9.839.733,54	13.202.477,50

C 4

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)
Prélèvements sur les capitaux propres	
sur le capital et les primes d'émission	
sur les réserves	
Affectations aux capitaux propres	
au capital et aux primes d'émission	
à la réserve légale	
aux autres réserves	
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)
Intervention d'associés dans la perte	•••••••
Bénéfice à distribuer	
Rémunération du capital	
Administrateurs ou gérants	
Autres allocataires	

Codes	Exercice	Exercice précédent
9906	14.705.577,72	18.186.124,18
(9905)	9.839.733,54	13.202.477,50
14P	4.865.844,18	4.983.646,68
791/2 791 792		
691/2 691 6920	6.500.000,00	10.000.000,00
6921	6.500.000,00	10.000.000,00
(14)	4.719.283,72	4.865.844,18
794		
694/6	3.486.294,00	3.320.280,00
694	3.486.294,00	3.320.280,00
695		-
696		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	XXXXXXXXXXXXXXX	4.273.128,91
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022	1.536.954,19	
Cessions et désaffectations	8032	220.357,08	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8042		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	5.589.726,02	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122P	XXXXXXXXXXXXXXXX	2.671.352,81
Mutations de l'exercice			
Actés	8072	413.359,00	
Repris	8082		
Acquis de tiers	8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8102	220.357,08	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8112		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122	2.864.354,73	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211	2.725.371,29	-

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxxxx	6.318.995,37
Mutations de l'exercice	8		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	11.384,80	
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	6.330.380,17	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice		•	
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8241	: 4	
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	4.895.327,19
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	191.193,72	
Repris	8281		* · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	5.086.520,91	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	1.243.859,26	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	XXXXXXXXXXXXXXX	17.737,65
Mutations de l'exercice		1	
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162		
Cessions et désaffectations	8172		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8182		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	17.737,65	4
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	xxxxxxxxxxxx	2
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252	e 1.	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	xxxxxxxxxxxxx	17.737,65
Mutations de l'exercice			
Actés	8272		
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292	-	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302		
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	17.737,65	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	. (23)		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATERIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	ххххххххххххх	2.526.382,19
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	159.464,11	
Cessions et désaffectations	8173	367.051,98	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	2.318.794,32	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	2		
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8243	12	
Plus-values au terme de l'exercice	8253	= " ;	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXXXXXXXXX	1.943.842,61
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	252.498,69	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	367.051,98	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	1.829.289,32	
/ALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	489.505,00	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIEES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391F	xxxxxxxxxxxx	15.599.881,81
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361	Ä	
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	15.599.881,81	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	XXXXXXXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431	α	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		•
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	XXXXXXXXXXXXXXXX	11,31
Mutations de l'exercice		-	
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		E:
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501	P.	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521	11,31	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	xxxxxxxxxxxx	.,
Mutations de l'exercice(+)/(-)	8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(280)	15.599.870,50	
ENTREPRISES LIEES - CREANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	xxxxxxxxxxxxxxx	25.000.000,00
Mutations de l'exercice		İ	
Additions	8581		
Remboursements	8591	5.000.000,00	
Réductions de valeur actées	8601	= 1	
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change (+)/(-)	8621		
Autres(+)/(-)	8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(281)	20.000,000,00	
REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PART	s		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	XXXXXXXXXXXXXXXX	15.387,47
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363	*	
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8383		9 0
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	15.387,47	>
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	XXXXXXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		· ×
<u> </u>			
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	XXXXXXXXXXXXXXXX	2.373,06
Mutations de l'exercice	1 1		
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523	2.373,06	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice(+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
		40.044.44	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	13.014,41	
AUTRES ENTREPRISES - CREANCES			
/ALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	1.227,75
Mutations de l'exercice			
Additions	8583	225,00	
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change(+)/(-)	8623		
Autres (+)/(-)	8,633		
/ALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	1.452,75	
REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE	9652		
	8653		

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

	Droits sociaux détenus		Données extraites des derniers comptes annuels disponibles					
DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	directement par les filiales		Comptes Code		Capitaux propres	Résultat net		
MIGHBOTT QUINOIMERO D'ENTREPRISE	Nombre	% %	%	annuale I		annuels devise	(+) ou (en uni	
Spa Monopole SA Rue Auguste Laporte 34 4900 Spa Belgique 0420.834.005	60199	99,99	0,01	31/12/2012	EUR	25.619.771	5.701.092	
nominatives Spadel Nederland B.V. S. Etr. Bisonspoor 346 NL3605 Maarssen Pays-Bas 072715424B01	60199	35,33	0,01	31/12/2012	EUR	655.638	146.576	
nominatives	1000	100,00	0,00	A.				

C 5.6

PLACEMENTS DE TRESORERIE ET COMPTES DE REGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PLACEMENTS DE TRESORERIE - AUTRES PLACEMENTS			2)
Actions et parts	51	600.000,00	300.000,00
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681	600.000,00	300.000,00
Montant non appelé	8682		
Titres à revenu fixe	52		
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53	27.367.311,51	27.048.115,23
Avec une durée résiduelle ou de préavis	1 1		
d'un mois au plus	8686		14.000.000,00
de plus d'un mois à un an au plus	8687	27.367.311,51	13.048.115,23
de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		

COMPTES DE REGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important.

Charges à reporter

Produits acquis

25	Exercice
	700 000 40
	700.320,46
	301.508,46
_	

^	-	-
	~	•

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

Codes Exercice Exercice précédent **ETAT DU CAPITAL** Capital social Capital souscrit au terme de l'exercice 100P XXXXXXXXXXXXX 5.000.000,00 (100)Capital souscrit au terme de l'exercice 5.000.000.00 Codes Montants Nombre d'actions Modifications au cours de l'exercice Représentation du capital Catégories d'actions Parts soc. sans désignation de valeur nominale 5.000.000,00 4.150.350 8702 XXXXXXXXXXXXX 3.772.916 Actions nominatives 8703 XXXXXXXXXXXXX Actions au porteur et/ou dématérialisées..... 377.434 Montant appelé Montant non appelé Codes non versé Capital non libéré (101)XXXXXXXXXXXX Capital non appelé 8712 XXXXXXXXXXXXXXXXXX Capital appelé, non versé Actionnaires redevables de libération Codes Exercice **Actions propres** Détenues par la société elle-même 8721 Montant du capital détenu Nombre d'actions correspondantes 8722 Détenues par ses filiales 8731 Montant du capital détenu 8732 Nombre d'actions correspondantes Engagement d'émission d'actions Suite à l'exercice de droits de CONVERSION 8740 Montant des emprunts convertibles en cours Montant du capital à souscrire 8741 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre 8742 Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION 8745 Nombre de droits de souscription en circulation 8746 Montant du capital à souscrire Nombre maximum correspondant d'actions à émettre 8747 8751 Capital autorisé non souscrit

Nº	0405.844.436
1.8	QCP,PPO,COPO

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

	Codes	Exercice
Parts non représentatives du capital		
Répartition	1	
Nombre de parts	8761	
Nombre de voix qui y sont attachées	8762	
Ventilation par actionnaire		
Nombre de parts détenues par la société elle-même	8771	1
Nombre de parts détenues par les filiales	8781	

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RESULTE DES DECLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE

Nombre total d'actions : 4.150.350

FINANCES ET INDUSTRIES S.A. Bruxelles :

Déclaration du 30/08/2010

Société Controlée en droit par : Société de participation financière Guyan (Luxembourg) Nombres d'actions = 3.770.000 et en % du total = 90,84 %.

Public:

Nombre d'actions = 380.350 et en % du total = 9.16 %.

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A BILLIS DILINIANI EN FONCTION DE LEUR BURGE	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
otal des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
otal des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	

	Codes	Exercice
DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges	.	
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise		
Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise	9062	
	0-4	F
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES	Codes	Exercice
Impôts (rubrique 450/3 du passif)		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	394.100,46
Dettes fiscales estimées	450	393.818,80
Rémunérations et charges sociales (rubrique 454/9 du passif)		2201010100
Deltas (above 1865 - 18		

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

Autres dettes salariales et sociales

2.549.410,54

9076

9077

N°	0405.844.436	C 5.9

COMPTES DE REGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Charges à imputer

Produits à imputer

Exercice

56.824,18

1.710,93

C 5.10

RESULTATS D'EXPLOITATION

Codes	Exercice	Exercice précédent
		A
740		*
1 10		
		3
9086	90	97
9087	8,88	89,1
9088	145.352	142.695
		× .
620	6.349.900,97	5.599.831,46
621	1.903.253,62	1.563.945,41
622	386.532,76	377.266,04
623	172.419,43	158.212,01
624		
635	136.941,61	-95.850,12
9110		
9111		
9112		
9113	20.917,99	2.609,26
9115	276.102,61	47,189,00
9116	139.161,00	143.039,12
640	127,768.61	126.545,58
641/8		9.201,11
		0.201,11
9096		
1 1	0.3	0.1
		105
1 1		7.604,07
[°''	31.774,07	7.004,07
	740 9086 9087 9088 620 621 622 623 624 635 9110 9111 9112 9113 9115 9116 640	740 9086 9087 9088 145.352 620 6.349.900,97 621 1.903.253,62 622 386.532,76 623 172.419,43 624 635 136.941,61 9110 9111 9112 9113 20.917,99 9115 276.102,61 9116 139.161,00 640 640 641/8 22.559,10 9096 9097 0,3 9098 594

RESULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS

The state of the s	Codes	Exercice	Exercice précédent
RESULTATS FINANCIERS			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats		- 1	
Subsides en capital	9125		
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
Différence de change et conversion de devises		1.014,46	6.581,56
Divers	1 1	28.002,77	55.295,82
Amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement	6501		
Intérêts intercalaires portés à l'actif	6503		
Réductions de valeur sur actifs circulants	H		
Actées	6510		
Reprises	6511		
Autres charges financières		_	
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances	653	1.461,29	302,49
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560	()	
Utilisations et reprises	6561		
Ventilation des autres charges financières			
Différence de change et conversion de devises		1.183,57	5.215,05
Divers		28.215,70	29.342,36

Ventilation des autres produits exceptionnels

Ventilation des autres charges exceptionnelles

Exe	rcice	
		(4)

C 5.12

IMPOTS ET TAXES

	Codes	Exercice
IMPOTS SUR LE RESULTAT		
Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	1.424.391,08
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	1.337.795,23
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136	
Suppléments d'impôts estimés	9137	86.595,85
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	266.941,10
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	266.941,10
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140	
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		
Dépenses non admises		387.181,58
RDT		-5.525.124,00
Intérêts notionnels		-2.213.886,36

Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

*	Codes	Exercice
Sources de latences fiscales		
Latences actives	9141	
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	
Autres latences actives		
Latences passives	9144	
Ventilation des latences passives		
Réserves immunisées		13.135.138,24
Réserves immunisées capitalisées		3.201.749,16

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS			
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte			
A l'entreprise (déductibles)	9145	12.587.222,25	13.548.206,44
Par l'entreprise	9146	9.863.275,33	10.023.431,11
Montants retenus à charge de tiers, au titre de		Ø. ≅	
Précompte professionnel	9147	2.200.185,41	2.060.802,03
Précompte mobilier	9148	76.070,00	95.087,50

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SURETE DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	150.000,00
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151	5
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	150.000,00
GARANTIES REELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9161	
Montant de l'inscription	9171	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9181	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9191	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9201	=
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9162	
Montant de l'inscription	9172	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9182	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9192	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9202	F:
BIENS ET VALEURS DETENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTES AU BILAN		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		
MARCHE A TERME		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
Marchandises vendues (à livrer)	9214	
Devises achetées (à recevoir)	9215	
Devises vendues (à livrer)	9216	

ENGAGEMENTS RESULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHEES A DES VENTES OU PRESTATIONS DEJA EFFECTUEES

LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

LE CAS ECHEANT, DESCRIPTION SUCCINCTE DU REGIME COMPLEMENTAIRE DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURE AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS ET DES MESURES PRISES POUR EN COUVRIR LA CHARGE

Les appointés bénéficient d'une pension de retraite extra-légale. Les cotisations, tant personelles que patronales, sont versées à une compagnie d'assurances à laquelle la société s'est affiliée pour en assurer le service.

N° 0405.844.436

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE A L'ENTREPRISE ELLE-MEME

Montant estimé des engagements résultant, pour l'entreprise, de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour la société doivent également être mentionnées:

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIEES	Codes	Excidioc	Exciolog procedent
Immobilisations financières	(280/1)	35.599.870,50	40.599.870,50
Participations	(280)	15.599.870,50	15.599.870,50
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281	20.000.000,00	25.000.000,00
Créances sur les entreprises liées	9291	37.019.188,76	26.363.938,61
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	37.019.188,76	26.363.938,61
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	14.189.245,49	9.308.720,00
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371	14.189.245,49	9.308.720,00
Garanties personnelles et réelles	1 1		
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de	1 1		
dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		759
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers	1 1		
Produits des immobilisations financières	9421	6.231.252,97	10.090.904,71
Produits des actifs circulants	9431	220.399,59	87.649,66
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461	52.016,62	94.820,17
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés	1		
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	(282/3)		
Participations	(282)		
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

N10	0405 044 420
N,	0405.844.436

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES EFFECTUEES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHE

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

Exercice	

N°	0405.844.436
1/1/	0405.844.436

RELATIONS FINANCIERES AVEC

	Codes	Exercice
LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ETRE LIEES A CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Conditions principales des garanties constituées		
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	_
Conditions principales des autres engagements		*3
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs et gérants	9503	804.049,76
Aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504	

	Codes	Exercice
LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIE (ILS SONT LIES)		
Emoluments du (des) commissaire(s)	9505	41.000,00
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95061	
Missions de conseils fiscaux	95062	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95063	
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)		80
Àutres missions d'attestation	95081	
Missions de conseils fiscaux	95082	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95083	

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES

INFORMATIONS A COMPLETER PAR LES ENTREPRISES SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIETES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion*

L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)*

L'entreprise et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 16 du Code des sociétés*

L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*

Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 113, paragraphes 2 et 3 du Code des sociétés;

Nom, àdresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée:

INFORMATIONS A COMPLETER PAR L'ENTREPRISE SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation**:

Finances et Industries SA

Avenue des Châlets 41

1180 Uccle, Belgique

0430.083.449

L'entreprise-mère établit et publie des comptes consolidés pour l'ensemble le plus grand

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus**

30/37

^{*} Biffer la mention inutile.

Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

C 5.17.2

RELATIONS FINANCIERES DU GROUPE DONT L'ENTREPRISE EST LA TETE EN BELGIQUE AVEC LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIE (ILS SONT LIES)

•	Codes	Exercice
Mentions en application de l'article 134, paragraphes 4 et 5 du Code des sociétés		
Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	9507	88.000,00
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95071	4.000,00
Missions de conseils fiscaux	95072	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95073	
Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	9509	16.000,00
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95091	
Missions de conseils fiscaux	95092	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95093	5.450,00

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

N°	0405.844.436
1.4	000.044.430

C 6

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

220

ETAT DES PERSONNES OCCUPEES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	77,0	47,2	29,8
Temps partiel	1002	16,0	4,5	11,5
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	88,8	50,1	38,7
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	126.659	79.616	47.043
Temps partiel	1012	18.693	4.707	13.986
Total	1013	145.35 2	84.323	61.029
Frais de personnel				
Temps plein	1021	7.319.146,83	4.648.243,10	2.670.903,73
Temps partiel	1022	1.492.959,95	466.216,97	1.026.742,98
Total	1023	8.812.106,78	5.114.460,07	3.697.646,71
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	61.358,12	27.251,02	34.107,10

Au cours de l'exercice précédent	Αu	cours	de	l'exercice	précédent
----------------------------------	----	-------	----	------------	-----------

Nombre moyen de travailleurs en ETP
Nombre d'heures effectivement prestées
Frais de personnel
Montant des avantages accordés en sus du salaire,

Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
1003 1013 1023 1033	89,1 142.695 7.699.254,92 64.590,00		

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	74	16	85,9
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	74	16	85,9
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113	Î	T	_
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	46	4	48,6
de niveau primaire		6		6,0
de niveau secondaire	1201	17	1	17,8
de niveau supérieur non universitaire	1202	1		1,0
de niveau universitaire	1203	22	3	23,8
Femmes	121	28	12	37,3
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire ,	1211	13	2	14,7
de niveau supérieur non universitaire	1212	1	2	2,4
de niveau universitaire	1213	14	8	20,2
Par catégorie professionnelle	- 27			
Personnel de direction	130			
Employés	134	74	16	85,9
Ouvriers	132	5		
Autres	133			

PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	150	0,3	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	594	
Frais pour l'entreprise	152	31.774,67	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTREES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice ····	205	6	1	6,5
Par type de contrat de travail		i i		F
Contrat à durée indéterminée	210	6		6,0
Contrat à durée déterminée	211	*	z = 1	0,5
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213			

SORTIES	Codes	. 1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	9	3	11,1
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	9	2	10,6
Contrat à durée déterminée	311		· 1	0,5
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313			
Par motif de fin de contrat				
Pension	340			
Chômage avec complément d'entreprise	341	-	1	
Licenciement	342	- 1	1	1,8
Autre motif	343	8	2	9,3
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants	350	٤.		

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	5801	2	5811	1
Nombre d'heures de formation suivies	5802	159	5812	8
Coût net pour l'entreprise	5803	25.744,51	5813	12.545,64
dont coût brut directement lié aux formations	58031	10.515,35	58131	519,07
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	16.064,16	58132	12.444,07
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033	835,00	58133	417,50
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	4	5831	6
Nombre d'heures de formation suivies	5822	51	5832	94
Coût net pour l'entreprise	5823	6.437,07	5833	11.145,76
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	, -
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	

REGLES D'EVALUATION

SPADEL S.A.

Résumé des règles d'évaluation

1.Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont entièrement pris en charge l'année où ils sont encourus.

2.Immobilisations incorporelles

Les droits de concessions, brevets et licences d'une valeur supérieure à 1.250 euros sont portés à l'actif pour leur valeur d'acquisition hors frais accessoires.

Leur amortissement est calculé linéairement sur base des durées de vie suivantes :

- -petits logiciels d'application 3 ans
- -logiciels d'application majeurs 5 ans
- -autres immobilisations incorporelles :
- en fonction de la durée de vie économique de l'actif de 5 à 20 ans

3.Immobilisations corporelles

Enregistrées à leur prix d'acquisition majoré d'éventuels frais accessoires, elles sont amorties sur base des taux suivants :

- (1)Constructions.
- -immeuble de bureau en propriété : 25 ans dégressifs pour le prix d'acquisition.
- -aménagements internes à l'immeuble de bureau : 10 ans dégressifs.
- (2)Installations, machine et outillage.
- matériel commercial : 5 ans linéaires.
- (3)Mobilier et matériel roulant.
- -matériel roulant : 4 ans linéalres
- -mobilier de bureau : 8 ans dégressifs
- -ordinateurs et équipements réseau : 3 ans linéaires, gros ordinateur central partie hardware : 5 ans linéaires
- -installations téléphoniques 5 ans dégressifs.

Les frais accessoires sont amortis avec le principal.

4. Immobilisations financières

Les participations sont enregistrées à leur valeur d'acquisition, de souscription ou d'apport, hors frais accessoires.

Dans la mesure où les dividendes cumulés déclarés par une filiale dépassent les bénéfices nets cumulés enregistrés par cette même filiale depuis sa date d'acquisition par la société, ces dividendes sont comptabilisés en réduction de la participation concernée. Dans la mesure où ces dividendes cumulés demeurent dans la limite des bénéfices accumulés depuis l'acquisition, ils sont comptabilisés en produits des immobilisations financières. Les réductions de participations enregistrées selon les principes définis ci-dessus sont reprises dans l'état des immobilisations financières sous la rubrique "cessions et retraits."

A la fin de chaque exercice, le Conseil d'Administration effectue une évaluation individuelle par participation et décide si une réduction de valeur ou une reprise de réduction de valeur doit être actée en fonction de la valeur intrinsèque, de la rentabilité et des perspectives d'avenir de la société concernée.

Les créances et cautionnements en numéraire sont enregistrés à leur valeur nominale en cours d'exercice. Des réductions de valeur sont actées sur les créances douteuses.

5. Créances à un an au plus

Les créances sont enregistrées à l'actif à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est, en tout ou en partie, incertain ou compromis. Les réductions de valeur sont prises en charge par les résultats.

6.Placements de Trésorerie

Les placements de trésorerie sont enregistrés et évalués :

- -à leur valeur nominale lorsqu'il s'agit d'avoirs auprès d'institutions financières.
- -à leur valeur d'acquisition lorsqu'il s'agit de titres.

Des réductions de valeurs sont actées lorsque la valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur nominale ou d'acquisition.

7. Valeurs disponibles

Sont enregistrées à leur valeur nominale, sauf si elles sont exprimées en devises, qui sont alors converties en euros au cours de change en vigueur le dernier jour de l'exercice.

8. Provisions pour risques et charges

Ces provisions ne peuvent avoir pour objet la correction d'éléments portés à l'actif. Elles couvrent donc une perte ou charge probable, nettement circonscrite.

(1)La provision pour pensions et obligations similaires recouvre les engagements incombant à l'entreprise en matière de pensions et de prépensions. Pour les pensions dans le système "but à atteindre" la provision est calculée selon la méthodologie IFRS.

(2)Tous les risques qui pèsent sur l'entreprise font l'objet de provision revues chaque année, suivant les règles de prudence, de bonne foi

0405.844.436

C 7

REGLES D'EVALUATION

et de sincérité.

9.Dettes à un an au plus

Les dettes qui résultent de transactions en devises étrangères sont valorisées au cours de change en vigueur le dernier jour de l'exercice.

10. Avoirs, créances et dettes en devises Les créances et dettes en devises étrangères sont évaluées au cours de fin d'année.

Les écarts de conversion constatés en fin d'exercice sont compensés par devise et ensuite :

- -l'excédent du montant des écarts négatifs par rapport au montant des écarts positifs sera pris en charge pour une même devise -l'excédent du montant des écarts positifs par rapport au montant des écarts négatifs sera pris en produits pour une même devise